



Et si vous décidiez des talents de demain ?

Tania, 23 ans, étudiante en bac pro aéronautique et Côme, 20 ans,
étudiant en Mention Complémentaire Aéronautique

En versant la **taxe d'apprentissage** vous contribuez à
former plus d'apprentis et garantir plus d'embauches

Vous pouvez verser la taxe d'apprentissage entre le 1er mars et le 31 mai 2020



Nous formons **les talents de** demain

- Formation pilote
- Formation hôtesse de l'air/steward,
- Formation métiers de l'aéroport : agent d'escale, agent de Traffic,
- Formation Maintenance aéronautique : BAC PRO, BTS Aéronautique, Mention Complémentaire et Licence EASA Part 66.



Tania, 23 ans, étudiante en bac pro aéronautique



100% de réussite sur toutes les formations
maintenance Aéronautique.



+ de 40 instructeurs
+ de 500 étudiants de toute nationalité par an
+ de 30 apprentis

> Quand verser le solde de la taxe d'apprentissage ?

Vous devez nous faire parvenir votre versement entre :
le 1^{ER} mars et 31 mai 2020

> Comment calculer le solde de la taxe d'apprentissage


Calculer la Masse salariale 2019, pour définir les 13% à verser

Directement aux écoles

Il s'agit du montant des rémunérations soumises aux cotisations sociales (y compris les rémunérations versées aux salariés expatriés) et des avantages en nature versés par l'entreprise (salaires, indemnités, primes, gratifications, cotisations salariales, pourboires notamment).

Exonération totale ou partielle du salaire des apprentis en fonction de l'effectif de l'entreprise :

- Exonération totale : -10 salariés
- Exonération partielle : +10 salariés, à hauteur de 11% du SMIC

 Le nouveau barème appelé « solde de la taxe d'apprentissage » correspond à 13% de la TA. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

Notre code établissement UAI : 0342135L

Calcul : $MS\ 2019 * 0.87 * 0.13$

Alsace - Moselle ($MS\ 2019 * 0.66 * 0.13$)

Les déductions dans le calcul du solde des 13% :

- **Les dépenses réellement exposées** pour favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage et insertion pro (frais de premier équipement, renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire)
- **les subventions versées** aux centres de formation d'apprentis sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins de formations dispensées
- **Les créances accordées aux entreprises** assujetties à la contribution supplémentaires à l'apprentissage employant plus 5% d'alternants



87% de la TA

Afdas, ATLAS, EP, ESSFIMO, OCAPAT, OPCO 2i, OPCO Commerce, OPCO Construction, OPCO Mobilités, OPCO Santé, UNIFORMATION - Cohésion sociale

13% de la TA

 | 

Taxe d'apprentissage **0,68% de la MSB***

* MSB : Masse Salariale Brute

Verser votre solde de taxe de 13% :

Par chèque, à l'ordre :

AIRWAYS AVIATION ACADEMY-ESMA
Service TA
Aéroport Montpellier Méditerranée
CS 10005
34137 Mauguio Cedex

Par virement

Domiciliation : BPS MONTP.ENTRPRISE-00353
IBAN : FR76 1660 7003 5338 2210 3192 906
BIC : CCBPFRPPPPG

Pour toute information, contactez-nous par mail :

ta@esma.fr ou par voie postale (AIRWAYS AVIATION
ACADEMY - ESMA, Aéroport Montpellier Méditerranée CS
10005 34137 MAUGUIO Cedex)
Tel : 07 63 78 50 00

La réforme Taxe d'Apprentissage 2020

Le versement de la TA est désormais réalisé directement
par l'entreprise auprès de l'école. Il n'existe plus
d'organisme collecteur.

Ils nous font confiance...



airwaysaviation.com

[f /AirwaysAviationUK](https://www.facebook.com/AirwaysAviationUK) [@airwaysaviation](https://www.instagram.com/airwaysaviation) [@airwaysaviation](https://www.linkedin.com/company/airwaysaviation)